



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 558-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 100 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SUR LE LOT 4 884 218

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

Que lors de la séance tenue le 6 mars 2023, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du règlement 558-2023 ayant pour objet décréter une dépense et un emprunt au montant de 2 100 000 \$ pour la construction et la réalisation de travaux pour un développement domiciliaire sur le lot 4 884 218;

Ce règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le règlement sera officiellement en vigueur le 7 mars 2023;

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau;

Donné à Hébertville, ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 8 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier